

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE DE LA COMMUNE DE VICQUES DU 17 DECEMBRE 2018

Présidence :	M. Gabriel Friche, Président
Secrétariat :	Mme Esther Steullet, secrétaire
Conseil communal :	M. Michel Brahier, responsable des bourgeoisies
Bourgeois présents :	13 personnes assistent aux débats
Lieu :	Centre communal de Vicques, 1 <sup>er</sup> étage
Scrutateur :	M. Noé Borer

## 1. Salutations et souhaits de bienvenue

Monsieur le Président, Gabriel Friche souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée bourgeoise.

Monsieur le Président salue particulièrement les 2 futurs bourgeois.

La secrétaire, Esther Steullet

Le Maire Michel Brahier qui représente la Bourgeoisie

➤ Une pensée à Agathe Respinguet, épouse de Georges, membre d'honneur.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par avis dans le Journal Officiel no 43 du 21 novembre 2018 no 4
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations et souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 27 novembre 2017;  
*(le document peut être consulté à l'administration communale ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse [www.val-terbi.ch](http://www.val-terbi.ch))*
3. Prendre connaissance du projet d'implantation du conteneur semi-enterré, type molok sur la parcelle 367 du ban de Val Terbi (-Vicques) appartenant à la Bourgeoisie et valider son emplacement ;
4. Statuer sur les demandes d'admission au sein de la Bourgeoisie présentés par :
  - a) Laurent Steulet ;

- b) Marie-Claire Steulet-Charmillot ;
- 5. Communication ;
- 6. Divers.

## 2. Désignation du/de président/e et du/de la vice-présidente

Selon l'article 18, alinéa 3 du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi, les assemblées bourgeoises choisissent parmi leurs membres leur président et leur vice-président. Ces derniers seront appelés à fonctionner durant plusieurs années.

- La parole est donnée à Dominique Rudolf qui propose M. Friche Gabriel en tant que président.

### **Vote :**

**A l'unanimité, les ayants droit bourgeois élisent Monsieur Gabriel Friche en tant que président par applaudissements.**

- M. Gabriel Friche remercie les membres pour la confiance témoignée.

M. Gabriel Friche propose Madame Dominique Rudolf en tant que vice-présidente.

### **Vote :**

**A l'unanimité, les ayants droit bourgeois élisent Madame Dominique Rudolf en tant que vice-président par applaudissements.**

## 3. Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2017

Le procès-verbal a été mis à disposition des ayants droit bourgeois au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune. Aucune demande de complément ni de rectification n'a été adressée au secrétariat communal.

Le procès-verbal est accepté tacitement avec remerciements à Catherine Comte.

## 4. Prendre connaissance du projet d'implantation du conteneur semi-enterré, type molok sur la parcelle 367 du ban de Val Terbi (-Vicques) appartenant à la Bourgeoisie et valider son emplacement

**Entrée en matière :** M. Michel Brahier

Les ayants droit bourgeois doivent se prononcer sur l'implantation du conteneur semi-enterré sur la parcelle no 367 du ban de Val Terbi (-Vicques).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**Débat de fond :** M. Michel Brahier

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du SEOD, un crédit a été voté. Toutes les communes y ont adhérer. Déjà quelques communes ont déjà implanté des moloks.

Toutes les communes doivent déposer pour fin 2018 une demande de permis de construire. Le coût par molok revient à 8'000 francs, soit un molok pour 200 habitants.



- Gabriel Friche : demande si un plan est disponible et si une information sera donnée.
  - Selon Michel Brahier, cela sera fait.

La validation de ce concept sera effective sous réserve éventuelle des délais légaux de 20 jours pour dans le cadre d'éventuelles oppositions.

Les moloks seront installés sur les parcelles communales.

- Jean-Luc Charmillot demande quelle est la durée de vie des moloks et si ceux-ci sont lavés après vidange.
  - La durée des moloks est estimée à environ 20 ans, en polyester, ceux-ci sont lavés deux fois par année par l'entreprise Rihs.
  - Les moloks sont enterrés dans le but de maintenir une température basse.
  - Le cahier des charges sera strict.

### **Vote**

**A l'unanimité, les personnes présentes acceptent l'implantation d'un conteneur de type molok sur la parcelle 367 du ban de Val Terbi (-Vicques).**

### **5. Statuer sur les demandes d'admission au sein de la Bourgeoisie présentés par :**

**a) Laurent Steulet b) Marie-Claire Steulet-Charmillot**

**Débat de fond** : Gabriel Friche

Madame Sandra Charmillot lit la demande d'admission de Madame Marie-Claire Steulet-Charmillot et celle de Monsieur Laurent Steulet.

Selon le règlement d'admission des nouveaux bourgeois qui stipule que de nouveaux bourgeois peuvent être admis au sein de la bourgeoisie à la demande ou sur proposition aux conditions et selon les critères prévus aux articles suivants :

### **Critères généraux** :

Les candidats requérants ou proposés devront répondre aux critères suivants :

- Être de citoyenneté suisse ;
- Manifester un intérêt pour la commune de Vicques durant au moins 10 ans, sans interruption ;
- Avoir habité dans la commune de Vicques durant au moins 10 ans, sans interruption ;
- Être domicilié à Vicques au moment du dépôt de la demande et de la décision de l'Assemblée bourgeoise ;

### ***Conditions particulières et effets*** :

- L'admission d'un nouveau bourgeois entraînera celle de ses enfants mineurs et celle de son conjoint, si celui-ci le demande ;
- Les enfants majeurs peuvent, s'ils le désirent, demander leur admission à la citoyenneté bourgeoise ;
- Seront également admises les anciennes bourgeoises ayant perdu leur bourgeoisie, ainsi que leur conjoint et leurs enfants mineurs, avec leur accord ou à leur demande ;
- La bourgeoisie s'acquerra également par mariage, à la demande de l'intéressé.

### ***Limite***

En principe, le nombre d'admission est limité à deux par année, non comprises les nominations à la bourgeoisie d'honneur.

Gabriel Friche présente les personnes qui ont déposé une demande d'admission au sein de la Bourgeoisie de Vicques et qui sont les suivantes :

**a) Laurent Steulet**

Laurent a déposé sa demande le 14 novembre 2018. Enfant du village de Vicques qui a suivi toute sa scolarité dans son village natal. D'autre part, sa famille maternelle, la famille Charmillot est une famille bourgeoise de Vicques.

**b) Marie-Claire Steulet-Charmillot**

Marie-Claire Steulet-Charmillot a déposé sa demande le 14 novembre 2018 et est une ancienne bourgeoise qui a perdu son droit lors de son mariage. Elle est domiciliée à Vicques depuis le 01.03.1985, soit depuis plus de 31 ans.

- Jean-Marc Charmillot demande quel est le nombre de bourgeois en vie.
- Selon Gabriel Friche, le nombre est de 180 bourgeois environ, soit 14 noms de famille.

**Vote**

**A la majorité des votants, sans avis contraire, les ayants droit bourgeois acceptent les demandes d'admission au sein de la Bourgeoisie pour :**

**a) Laurent Steulet ;**

**b) Marie-Claire Steulet, née Charmillot**

- ✓ Laurent Steulet remercie toute l'assemblée d'avoir accepté leurs demandes d'admission en tant que bourgeois.

**6. Communications**

Fiche Gabriel donne des informations concernant :

1. Chemin des Vions : le Conseil général a accepté le crédit de 75'000 francs pour les travaux de réfection. Les travaux sont réalisés et le décompte établi.

- Michel Brahier informe que les travaux ont été réceptionnés et tient à souligner l'excellent travail réalisé sur toute la longueur du chemin, soit 1300m. Les coûts sont parfaitement dans le budget.
- Michel Charmillot demande comment la commune a fait pour gagner 10'000.00 francs sur les coûts initiaux.
  - Selon Michel Brahier, en affinant suite à la mauvaise présentation de ce projet.

2. Budget bourgeoisie a été approuvé par le Conseil général avec un résultat positif. Dans le cadre des investissements, la commune a prévu 30'000 francs pour la Bourgeoisie de Vicques pour la réfection de la Loge En Rosé.

- André Chappuis explique que la partie du toit est en très mauvais état, une partie de la charpente est pourrie et, il a fallu refaire les 8 premiers mètres sinon elle se serait effondrée.
- Jean-Marc Charmillot : le locataire du lieu devrait avertir les autorités lors de ce genre de déprédation.
- Selon André Chappuis, il s'agit d'une infiltration d'eau.

3. Sur Tevie : l'écoulement sur les dalles a mouillé une partie de l'écurie.

4. Citerne de la loge de Bidval : en dessous du chemin du Retemberg. Suite en 2020.

## 7. Divers

- Jean-Marc Charmillot informe que la modification du lieu d'origine est possible jusqu'au 28 février 2019 via un formulaire en ligne à envoyer au bureau des passeports.
- Jean-Luc Charmillot : la bourgeoisie étant propriétaires de 2 fermes, celles-ci pourraient être vendues aux exploitants actuels, ce qui permettrait à la commune bourgeoise d'envisager la construction de bâtiments pour amener des familles dans la commune.
  - Selon Gabriel Friche, les locataires participent aux frais engendrés pour les fermes ; selon une convention entre les locataires et la commission.
- Jean-Marc Charmillot relève que le prix de location est modéré !
  - Selon Michel Brahier, si le locataire souhaite par exemple une nouvelle cuisine, c'est à sa charge en grande partie.
  - Il s'agit de donner la possibilité aux locataires d'acheter un bien.
- Plusieurs questions ont été soulevées par rapport à l'implication de la Bourgeoisie pour entretenir les cloches de l'Eglise et sur la nécessité de maintenir l'horloge avec une sonnerie tous les quarts d'heure.
  - Michel Brahier : il s'agit d'une tradition, une convention a été établie entre la commune et la paroisse qui stipule que les frais d'entretien sont pris en charge à raison de 50% par chacune des parties.
  - Selon Daniel Charmillot, l'horloge ne sert à rien sur le clocher.
- Jean-Luc Charmillot suite au cyclone qui a ravagé l'Italie, les épicéas ont été touchés et demande qu'elle est l'impact sur le marché du bois.
  - Effectivement, c'est une catastrophe par rapport à l'évolution du bostryche.
- Un membre questionne les autorités par rapport au garde forestier et demande qui est l'autorité supérieure du triage forestier.
  - Ce sont les communes et pour les syndicats aussi.  
Selon Michel Brahier, Vincent Eggenschwiler, l'ancien maire de Rebeuvelier a déjà interpellé le garde. A ce jour rien n'a été entrepris.
  - Les membres de la Bourgeoisie souhaite donner mandat au maire, Michel Brahier pour faire bouger les choses.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.30. Le Président souhaite de très Belles Fêtes de fin d'année et une bonne année 2019 à toutes et à tous.

Vicques, le 17 décembre 2018

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE  
DE VICQUES**

Gabriel Friche

Esther Steullet

Président

Secrétaire